

# REGLEMENTS des COMPETITIONS



# 2018

Email : [asgrha@gmail.com](mailto:asgrha@gmail.com) Site : [www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org](http://www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org)

# Sommaire

REGLEMENTS des COMPETITIONS.....	1
ARTICLES GENERAUX.....	3
Participants.....	3
Les départs.....	3
Les inscriptions.....	3
Sélection des joueurs pour les compétitions.....	3
Joueurs « invités ».....	4
Horaires de départ et résultats.....	4
Trou 9 et cocktail, participation ASGRA.....	4
Remise des prix, lots.....	4
Challenges Rhône Alpes et 4 Balles.....	5
Compétitions amicales.....	5
Voitures.....	5
Comité de l'épreuve.....	5
CHAMPIONNAT 4 B.M.B.....	6
Lieux et dates des rencontres.....	6
La Compétition.....	6
Les Séries.....	6
Calcul des points.....	6
Lots.....	6
CHALLENGE RHONE ALPES.....	7
Lieux et dates des rencontres.....	7
Les séries.....	7
La compétition.....	7
Attribution des points.....	7
Ordre d'attribution des points.....	7
Classement.....	8
Organisation.....	8
Départs.....	8
Lots.....	8
CHAMPIONNAT SCRAMBLE A 2.....	9
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL.....	10
Lieux et dates des rencontres.....	10
La compétition.....	10
Les séries.....	10
Le marquage des points.....	10
Classement final.....	10
CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY.....	11
La Compétition.....	11
Constitution des Equipes.....	12
Ordre des Départs.....	13
Point par Match.....	14
Poules 2017 : 16 <sup>ème</sup> de Finale.....	15
ANNEXE.....	16

[Date de Révision : 1<sup>er</sup> mars 2018](#)

## ARTICLES GENERAUX

Ces articles sont valables pour toutes les compétitions organisées par l'ASGRA, quelles que soient les formules.

Toutes les compétitions se font strictement dans le cadre **des règles de Golf 2016/2019** éditées par la F.F.Golf, approuvées par The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews.

### Participants

- Seuls les membres de l'ASGRA, à jour de leur cotisation, et possédant un **certificat médical** enregistré auprès de la FFGolf, peuvent participer aux compétitions.
- Le nombre de participants est fixé à 120 maximum, pour des départs échelonnés, et 92 pour des départs en shot gun. Ces limites pourront être modulées selon l'appréciation des clubs organisateurs, sachant que la remise des prix doit avoir lieu à 18 h 30 au plus tard en départs échelonnés et 16h30 départ 1 et 10.

### Les départs

- L'ordre de départ se fait en fonction de l'éloignement des participants, les plus proches en premier, les plus éloignés en dernier. Les joueurs d'un même club doivent partir dans des tranches horaires identiques pour faciliter le covoiturage.
- Dans la mesure du possible, afin de diminuer le temps d'attente pour la remise des prix, **on devra privilégier les départs simultanés au trou n°1 et n° 10 ou formule similaire.**
- En conformité avec la décision de la ligue de Golf AURA, les départs pour l'intégralité des compétitions seront les suivants :
  - o Pour les Hommes Repère 3 (Généralement Jaunes)
  - o Pour les Dames Repère 5 (Généralement Rouges)

### Les inscriptions

Elles doivent être envoyées par les clubs par **MAIL**, en général le **vendredi avant midi**, pour les compétitions se déroulant le **mardi suivant**, et le **lundi avant midi** pour les compétitions se déroulant le **jeudi suivant**. Les inscriptions ne peuvent être faites que par les responsables seniors des clubs qui devront utiliser les *fiches fournies par l'ASGRA*. La commission sportive informera les responsables en cas de disposition particulière (Critérium, clôture anticipée, ...)

### Sélection des joueurs pour les compétitions

La capacité d'accueil est déterminée par le club recevant en fonction du type de départs (échelonnés du tee 1, ou simultanés du 1 et 10, ou shot gun) et de la configuration du parcours. Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité du terrain, il faudra définir le nombre de joueurs ou d'équipes (en double) admis par Club. Pour cela on utilisera une feuille de calcul EXCEL fournie par l'ASGRA avant chaque compétition, donnant automatiquement ces affectations. Le principe en est le suivant :

- **Au moins 2 joueurs ou 1 équipe** sont affectés aux clubs présents.

- Le nombre de places disponibles après déduction de cette première affectation est réparti au pro rata du nombre de membres ASGRA dans chaque club. Pour les 4 balles ce nombre est le nombre global de membres, pour le challenge 1<sup>ère</sup> série c'est le nombre de 1<sup>ère</sup> série, de même en 2<sup>ème</sup> série.

Un tableau explicatif est fourni en ANNEXE.

**Pour chaque club, les joueurs seront sélectionnés en fonction de l'ordre sur la feuille d'inscription qui est l'ordre de préférence déterminé par le responsable ASGRA de leur club.**

### **Joueurs « invités »**

Les joueurs qui ne correspondent pas à la catégorie réservée à la compétition peuvent y participer dans la mesure où tous les autres joueurs ont été inscrits et que la capacité d'accueil n'est pas dépassée. Ainsi des joueurs 1<sup>o</sup> série peuvent participer à la compétition « challenge 2<sup>o</sup> série » ou une équipe G2 peut participer à une compétition « 4BMB G1 », *cependant ils ne peuvent être primés et leur résultat ne compte pas pour leur club. De plus pour les challenges cela compte pour leur index.*

### **Scratches tardifs à répétition**

Les joueurs ayant recours de façon récurrente à des scratches après la publication des départs pourront faire l'objet d'une élimination des compétitions suivantes en particulier si le nombre d'inscrits dépasse les possibilités de jeu. Dans le cas où le club exigerait le paiement du Green Fee, le joueur (ou l'équipe) resterait redevable du montant demandé.

### **Horaires de départ et résultats**

Les horaires de départs, fournis par le logiciel fédéral, seront envoyés, 2 jours avant la compétition, par le club organisateur par Email à l'ASGRA ([asgrha@gmail.com](mailto:asgrha@gmail.com)) qui les transfère sur le site. La même procédure sera utilisée pour la diffusion des résultats.

Les horaires de départs et les résultats pourront être consultés sur le site Internet de l'Association : [www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org](http://www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org) .

### **Trou 9 et cocktail, participation ASGRA**

Pour les compétitions en départ échelonné (Départs tee 1 ou départs tee 1 et 10) le club organisateur, fournira **un buffet** à mi-parcours, un **cocktail** lors de la remise des prix. L'ASGRA participe à la **hauteur de 6,00 € par participants, plafonnés à 700€**. Cette allocation n'est pas un dû ; elle est soumise à l'approbation du comité directeur, en fonction des prestations qui ont été fournies, sur présentation des factures et du bordereau officiel. Cette allocation n'est pas versée pour les départs en shot gun qui ne fournissent ni buffet à mi-parcours, ni cocktail de remise des prix.

### **Remise des prix, lots**

On prime les 1<sup>ers</sup> Brut et Net avec un maximum de 3 lots par catégorie. Le nombre de lots dans chaque catégorie sera fonction de nombre de participants.

Les lots sont remis exclusivement aux présents. En cas d'absence, ils sont remis aux suivants jusqu'au 6<sup>ème</sup>

## Challenges Rhône Alpes et 4 Balles.

Pour les compétitions « Challenge Rhône Alpes » et 4 Balles les lots sont fournis par l'ASGRA, le club organisateur ayant tout loisir pour allouer plus de prix en particulier par tirage au sort.

## Compétitions scramble et chapman.

Le club organisateur fournit les lots **et recevra de l'ASGRA un forfait de 80 €.** Au **minimum**, sont primés le premier en brut et les 3 premiers en net, le club organisateur ayant tout loisir pour allouer plus de prix en particulier par tirage au sort.

## Voitures

- Les voitures sont autorisées en **S1** et **S2** pour les titulaires du « Médical Pass » délivré par la FFGolf. Tout autre utilisateur d'une voiture sera disqualifié de la compétition du jour.
- Les voitures sont autorisées en **G1, G2 et Scramble**, **avec priorité** aux joueurs ayant transmis, une semaine au moins avant la compétition, à [asgrha@gmail.com](mailto:asgrha@gmail.com), un certificat médical attestant de la nécessité d'utilisation d'une dite voiture.
- La durée de validité des certificats médicaux s'étend de la date de réception par l'ASGRA à la date d'expiration indiquée par le médecin signataire ou à défaut au maximum à la fin de la saison en cours.  
Le certificat médical doit être renouvelé et envoyé à l'ASGRA chaque saison.
- **En Match Play** la voiture est acceptée, sur certificat médical, si l'adversaire y consent.

## Règles de golf applicables

Les règles fédérales s'appliquent pour l'ensemble des compétitions ASGRA. S'applique également l'ensemble des règles locales fédérales de l'année en cours. Des règles locales spécifiques à la compétition peuvent être ajoutées.

## Télémètres

L'usage des télémètres, conformes à la réglementation en vigueur à la FFG, est autorisé dans toutes les compétitions ASGRA.

## Comité de l'épreuve

Le capitaine des jeux de l'Association des Seniors Golfeurs Rhône-Alpes ou son représentant  
Le responsable des seniors du club organisateur.  
Les membres du comité directeur de l'ASGRA présents le jour de la compétition.  
Tout litige ou réclamation est soumis au comité de l'épreuve en temps utile.

# CHAMPIONNAT 4 B.M.B

## Lieux et dates des rencontres

La compétition se déroule sur 14 rencontres sur les terrains choisis par le comité.  
En 2018, il n'y aura pas de G1-G2 jumelés simultanément sur 2 golfs différents le même jour, mais 4 G1-G2 groupés sur le même terrain.

## La compétition

A chaque rencontre les clubs présentent une ou plusieurs équipes de 2 joueurs du même club ou exceptionnellement de 2 clubs différents (hommes, dames ou mixtes). La compétition se déroule suivant la formule 4 balles meilleure balle, en stableford. Les équipes peuvent être modifiées à chaque compétition.

## Les séries :

Les équipes seront classées en 2 groupes : **Groupe G1** pour les équipes dont la somme des index des 2 joueurs est **inférieure ou égale à 34** et le **groupe G2** dont la somme des index est **supérieure à 34 et inférieure ou égale à 60**. Pour les équipes G2 la différence des index entre les 2 équipiers doit être inférieure ou égale à **15**. Les index sont pris le jour de la réalisation des départs de la compétition dans fléole.

Sept rencontres « 4 BMB G1 » sont réservées pour les équipes G1 et sept rencontres « 4 BMB G2 » pour les équipes G2. Les équipes G1 peuvent s'inscrire dans les compétitions G2 et vice versa. Elles seront prises dans la limite des places disponibles, une fois que toutes les équipes correspondant à la catégorie de la compétition auront été retenues.

## Calcul des points

Seules les équipes concourant dans leur catégorie (équipes G1 dans les « 4 BMB G1 », et G2 dans « 4 BMB G2 ») ont leurs scores enregistrés pour leur club si les deux partenaires sont du même club. Pour chaque rencontre le meilleur score brut et le meilleur score net de chaque Club sont ajoutés, et donnent le nombre de points attribués au Club. Après chaque rencontre le classement se fait en fonction du cumul des points avec les rencontres déjà jouées.

**Le classement final** se fera en tenant compte, pour chaque club, des **5** meilleurs résultats en **G1** et des **5** meilleurs résultats en **G2**, dans chaque catégorie.

**En cas d'ex aequo**, le départage se fait en comparant le meilleur score d'une journée de chaque équipe, puis le 2<sup>o</sup> meilleur score et ainsi de suite.

## Lots

**Les 3 premiers BRUT** et les **3 premiers NET** (1 lot pour chaque joueur) sont primés.  
Les lots sont fournis par l'ASGRA.

# CHALLENGE RHONE ALPES

## Lieux et dates des rencontres

Le challenge Rhône-Alpes est une compétition interclubs se déroulant sur 16 rencontres, 8 en 1<sup>ère</sup> série et 8 en 2<sup>ème</sup> série, dont les 2 tours du critérium, sur les parcours de 18 trous du circuit SENIORS RHÔNE - ALPES, retenus par le comité directeur, en accord avec les clubs choisis.

## Les séries

Les joueurs sont regroupés en 2 séries :

1<sup>ère</sup> série Messieurs : **0 à 15,4** Dames : **0 à 18,4**

2<sup>ème</sup> série Messieurs : **15,5 à 26,4** Dames : **18,5 à 30,4**

Ils sont donnés par RMS le jour de la préparation des départs.

## La compétition

Les rencontres se jouent en individuel Stableford. Les résultats sont enregistrés dans « RMS ».

## Attribution des points

Le nombre de joueurs ou joueuses auxquels sont attribués des points, **est limité à deux** par club et par série. Un joueur ne peut apporter de points qu'une seule fois soit en brut, soit en net.

**Pour le classement** Challenge Rhône-Alpes, **3 catégories** seront retenues par série :

- Messieurs.
- Dames et Dames Seniors 2 (**âgées de plus de 65 ans**)
- Messieurs Seniors 2 (**âgés de plus de 65 ans à la date de la première compétition challenge S1 ou S2 de l'année en cours**)

Ce qui donne 3 classements par série.

## Ordre d'attribution des points

Pour chaque série on attribuera les points dans l'ordre suivant :

- 1<sup>o</sup> brut homme, 1<sup>o</sup> net homme, 1<sup>o</sup> brut dame, 1<sup>o</sup> net dame, 1<sup>o</sup> seniors 2, 1<sup>o</sup> net seniors 2
- 2<sup>o</sup> brut homme, 2<sup>o</sup> net homme, 2<sup>o</sup> brut dame, 2<sup>o</sup> net dame, 2<sup>o</sup> brut seniors 2, 2<sup>o</sup> net seniors 2
- 3<sup>o</sup> brut homme, 3<sup>o</sup> net homme, 3<sup>o</sup> brut dame, 3<sup>o</sup> net dame, 3<sup>o</sup> brut seniors 2, 3<sup>o</sup> net seniors 2

En éliminant chaque fois les joueurs déjà cités ou les clubs ayant eu 2 joueurs primés.

Les premiers rapportent 4 points, les seconds 2 points et les troisièmes 1 point.

## **Classement**

Chaque journée comprend une compétition 1<sup>ère</sup> série et une compétition 2<sup>ème</sup> série, les points acquis en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sont additionnés et correspondent au score de la journée. Un classement est établi après chaque journée en cumulant ces points aux journées précédentes. En cas d'égalité finale, le départage se fait en tenant compte du meilleur nombre de points marqués sur une journée, si égalité on compare le 2<sup>ème</sup> meilleur score d'une journée et ainsi de suite.

### **Gestion des handicaps.**

Les rencontres du challenge Rhône-Alpes sont des compétitions « handicap » sous gestion de RMS. Les résultats sont transmis à la F.F.G.

## **Organisation**

Elle se fait sous la responsabilité du Président ou du responsable des seniors du club organisateur. En cas de difficulté d'organisation, il peut faire appel à la commission sportive de l'Association des Seniors Golfeurs Rhône-Alpes Auvergne.

## **Départs**

- Départs successifs partir de 7h30 / 8h00 (attention à l'éloignement et à la période de l'année)

**On privilégiera les départs par 3 toutes les 11 minutes pour réduire le temps de jeu.**

## **Lots**

A chaque compétition seront primés les vainqueurs Brut et Net de chacune des 4 catégories (Senior, Senior 2, Dame, Dame senior 2) avec un maximum de 3 lots par catégorie.

Le nombre de lots, dans chaque catégorie, sera fonction du nombre de participants.

Les lots sont remis exclusivement aux présents. En cas d'absence, ils sont remis aux suivants jusqu'au 6<sup>ème</sup>.



# CHAMPIONNAT DE SCRAMBLE A 2

## Lieux et dates des rencontres

La compétition se déroule sur 8 rencontres sur les terrains choisis par le comité. Une des rencontres pourra éventuellement être jouée selon la formule Chapman.

Le règlement se rapproche de celui du Championnat de 4 BMB. Cependant et contrairement à ce dernier, les compétitions de scramble à 2 n'auront qu'un classement net, qui déterminera les joueurs primés et les points pour le classement final.

## La compétition

A chaque rencontre les clubs présentent une ou plusieurs équipes de 2 joueurs du même club (hommes, dames ou mixtes). La compétition se déroule suivant la formule scramble à 2 ou exceptionnellement Chapman, en stableford. Les équipes peuvent être modifiées à chaque compétition.

## Les séries

Il n'y aura qu'une seule série. La somme des index des 2 joueurs/ses composant une équipe sera égale ou inférieure à 60. Il n'y aura pas de différence d'index maximum entre les 2 joueurs/ses composant une équipe.

## Calcul des points

Pour chaque rencontre le meilleur score net de chaque Club donne le nombre de points attribués au Club. Après chaque rencontre le classement se fait en fonction du cumul des points avec les rencontres déjà jouées. **Le classement final** se fera en tenant compte, pour chaque club, des 6 meilleurs résultats.

En cas d'ex aequo le départage se fait en comparant le meilleur score d'une journée de chaque équipe, puis le 2<sup>ème</sup> meilleur score et ainsi de suite.

## Lots

Sont primés : les 3 premiers net (1 lot pour chaque joueur). Les lots sont fournis par le club organisateur de la compétition.

# CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

## Lieux et dates des rencontres

Le Championnat individuel Seniors Rhône-Alpes se déroule à l'occasion du Challenge Rhône - Alpes, sur les 8 rencontres de la saison pour les 1<sup>ères</sup> séries et les 8 rencontres de la saison pour les 2<sup>èmes</sup> séries.

## La compétition

Les rencontres se jouent en **stableford**. Le score retenu est celui qui a été réalisé par le joueur lors de la compétition du Challenge Rhône-Alpes, en **BRUT**.

## Les séries

Les joueurs sont regroupés en 2 séries et 4 catégories : Dames, Messieurs, Seniors 2 Dames et Seniors 2 Messieurs (plus de 65 ans à la date du 1<sup>er</sup> challenge de l'année, 27/03/2018)

**1<sup>ère</sup> série : Messieurs et Seniors 2 Messieurs : 0 à 15,4**

**Dames et Seniors 2 Dames : 0 à 18,4**

**2<sup>ème</sup> série : Messieurs et Seniors 2 Messieurs : 15,5 à 26,4**

**Dames et Seniors 2 Dames : 18,5 à 30,4**

L'index du joueur, **en début de saison**, détermine la série dans laquelle il concourt, pour la saison. **Si un joueur change de série en cours de saison**, il doit disputer le challenge dans la nouvelle série, mais les points gagnés dans cette nouvelle série seront comptabilisés pour son classement dans la série initiale.

## Le marquage des points

A chaque rencontre le score en **BRUT** du joueur est enregistré puis cumulé avec les scores des rencontres précédentes.

## Classement final

Huit classements sont ainsi établis :

- 4 en 1<sup>ère</sup> série : Dames, Hommes, Hommes Seniors 2, Dames Seniors 2
- 4 en 2<sup>ème</sup> série : Dames, Hommes, Hommes Seniors 2, Dames Seniors 2

Dans chacune des série/catégorie, les **5 meilleurs scores en BRUT** de chaque joueur/se sur les 8 compétitions individuelles seront comptabilisés pour établir le classement final..

Les 3 premiers de chaque série et catégorie, seront primés lors de la fête de l'association.

En cas d'égalité, on comparera le meilleur score de chaque joueur, si c'est nécessaire le 2<sup>ème</sup> meilleur score et ainsi de suite.

# CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY

## 2 Tableaux (Brut et Net) après les 16<sup>èmes</sup> de finale

### La compétition

Le premier tour de cette compétition (1/16<sup>èmes</sup> de Finale) se déroule par match **ALLER / RETOUR** entre 2 clubs de la même poule et se joue en **BRUT (sans coup rendu)**.

**Le club vainqueur**, à l'issue des matchs aller/retour, sera qualifié pour le tour des 8<sup>èmes</sup> de finale disputé en **Brut** (tableau spécifique).

**Le club perdant**, à l'issue des matchs aller/retour, sera qualifié pour le tour des 8<sup>èmes</sup> de finale disputé en **NET** (tableau spécifique) et selon le nombre d'équipes inscrites.

**Pour les 16<sup>èmes</sup> de finale**, les rencontres seront tirées au sort, par la commission sportive lors de l'Assemblée Générale, en respectant l'ordre prédéfini des poules avec leurs couleurs distinctives.

Les deux premières équipes tirées seront les premières du tableau, et ainsi de suite par couleur de poule.

Deux clubs « dits de montagne », ne peuvent tomber l'un contre l'autre lors du tirage au sort.

**Pour les 8<sup>èmes</sup> de finale en Brut**, et selon le nombre d'équipes inscrites, une ou plusieurs équipes perdantes des **16<sup>èmes</sup> de finale seront repêchées** (meilleur score de l'ensemble des équipes perdantes). En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, un tirage au sort sera effectué.

**A partir des tableaux Brut et Net des 8<sup>èmes</sup> de finale, les poules seront supprimées. Toutes les rencontres se disputeront le même jour sur le même parcours (Voir calendrier ASGRA de l'année).**

Pour la suite des rencontres et jusqu'aux finales, l'ordre des tableaux des Matches Play sera appliqué normalement.

Seul le club gagnant de la finale du Championnat de Match Play, **jouée en Brut**, se verra décerné le titre de « Champion de Match Play » pour l'année de référence.

Les 4 équipes finalistes (2 Brut et 2 Net) seront primées.

### Précisions concernant les 16<sup>èmes</sup> de finale :

Les rencontres se jouent entre le **1<sup>er</sup> Avril et 1<sup>er</sup> Juin 2018**.

Pour les clubs « dits » de montagne (parcours ouverts tardivement), le match aller sera joué dans le club qui peut recevoir.

### Le match retour devra impérativement être joué avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Pour le match « aller », la rencontre se déroule, sur le terrain de la première équipe tirée au sort (haut du tableau). Le match « retour » se joue sur le terrain de l'autre club. La date « butoir » est la même pour tous les clubs (**1<sup>er</sup> Juin 2018**).

Les horaires des départs pour les rencontres se feront par réservation dans et par le club de l'équipe qui reçoit.

**Les deux capitaines doivent convenir ensemble de l'heure des départs et du montant des Green-Fees à régler (faute d'accord les tarifs Asgra, de l'année en cours, seront appliqués).**

A l'issue de la rencontre, **la feuille de match** devra être envoyée, par le capitaine du club recevant, à l'ASGRA et au responsable des Matches Play de la commission sportive (copie à l'équipe reçue).

## **Droits d'engagement**

**Les clubs engagés verseront une caution de 185 euros par chèque à l'ordre de l'ASGRA adressé au trésorier avant le 1<sup>er</sup> mai 2018.**

Le défaut de paiement à cette date exclut l'équipe de la compétition.

Les chèques des clubs allant au terme de l'épreuve seront restitués ou détruits. En cas de forfait, ils resteront acquis à l'ASGRA, afin, notamment, de régler les réservations de départs non respectées.

## **Gestion des forfaits**

En cas exceptionnel de forfait, l'adversaire de l'équipe défaillante sera opposé au perdant du tour précédent. Si celui-ci est indisponible le meilleur score perdant du tour précédent sera repêché.

## **Constitution des équipes**

Chaque équipe est formée de :

- **2 parties de simple DAMES (Index Maxi : 26,4).**
- **3 parties de simple MESSIEURS (Index Maxi : 26,4).**

Les participants peuvent être changés à chaque rencontre. Tout joueur/se non inscrit à l'ASGRA avant le 30 juin 2018 ne pourra pas participer aux 1/4 de finale, 1/2 finale et finale, sauf dans le cas où son passage en catégorie seniors (50 ans) serait après le 30 juin 2018.

**Les index retenus** seront ceux disponibles lors de l'inscription des équipes (une semaine avant les matchs). Les modifications ultérieures ne sont pas prises en compte.

**En Brut**, pour les simples dames et messieurs, les parties sont établies dans l'ordre croissant des index arrondis au nombre entier (exemple : les index 5,5 ou 6,4 sont arrondis à 6). En cas d'égalité de l'index arrondi, l'ordre sera déterminé en fonction de la préférence du capitaine de l'équipe.

**Par contre en Net**, en raison des coups reçus, les parties sont établies dans l'ordre croissant des index. En cas d'égalité d'index, l'ordre sera déterminé en fonction de l'âge (du plus jeune au plus âgé).

Les capitaines devront s'assurer que chaque joueur ou joueuse ont disputé un minimum de **3 compétitions sous RMS** dans les **12 mois** précédant les 1/8<sup>èmes</sup> de finale du championnat de Match Play en Net (vérification de l'historique via Extranet).

## **Coups reçus**

**En BRUT** : pas de coup rendu

**En NET** : coups reçus suivant les modalités définies ci-dessous

Le joueur dont l'index est le plus élevé reçoit un nombre de coups égal à :

$\frac{3}{4}$  (**HCPJ1 – HCPJ2**) **arrondi selon la règle définie par la FFG**  
(HCPJ1, HCPJ2 Handicap de jeu sur le terrain joué, des joueurs 1 & 2)

**Soit : INDEX\*(SLOPE/113) + (SSS – Par)**

Ces coups sont attribués aux premiers trous figurant sur la carte des coups reçus.

## **Ordre des départs**

Dans l'ordre croissant des index, les **2** équipes DAMES, puis les **3** équipes MESSIEURS.  
Départs toutes les 8 minutes (par 2 joueuses ou joueurs).

**Le Capitaine désigné de chaque équipe** devra confirmer la veille de la rencontre, au plus tard avant midi, la liste comportant : le nom du club, noms et prénoms des joueuses et joueurs de son équipe dans l'ordre croissant des index ainsi que les numéros. L'équipe ne pourra plus être changée à partir de ce moment (sauf accord avec le capitaine de l'autre club, et information donnée au responsable Match Play de l'ASGRA).

## **Play-off éventuel**

A la fin des matchs aller retour, il est possible que le total des 2 rencontres donnent une addition similaire pour les 2 équipes. Il faudra alors effectuer un Play-off.

Le play-off trou par trou se joue en **BRUT**.

Le départ se fera sur le trou n° 1, immédiatement après avoir eu la totalité des résultats des matchs entre les deux clubs.

En cas d'égalité de points à la fin des 10 parties des matchs aller retour, si plusieurs parties (de la journée) n'ont pu se départager, un tirage au sort entre ces parties désignera **LA PARTIE** qui jouera en play-off trou par trou.

Si une seule partie est à égalité, cette partie repartira en play-off sur le trou n° 1.

Si aucune partie, dans la journée, n'est à égalité, mais le total sur les deux rencontres est identique, un tirage au sort pour la partie qui devra partir en play-off sera effectué.

A partir des 8<sup>èmes</sup> de finale, les play-off se jouent soit en **BRUT**, soit en **NET** suivant le tableau, sur le même principe.

## **Point par Match**

En match Play, on joue trou par trou. Un trou est gagné quand on fait un meilleur score que son adversaire, on marque alors 1 point. On ne comptabilise que la différence des points gagnés.

**Exemple :** On dit qu'un joueur est 2 up s'il a gagné 2 trous de plus que son adversaire. La partie est terminée quand le nombre de trous restant à jouer, est inférieur au nombre de points « up » d'un joueur.

**Exemple :** On dit qu'un joueur a gagné **3 et 2** si ce joueur est 3 up et qu'il ne reste que 2 trous à jouer.

## **Calcul du score en fin de partie**

Le perdant marque **0 point**.

En cas de match nul, chaque joueur marque **1 point**.

En cas d'équipe incomplète, la joueuse ou le joueur adverse marque **2,8 points**.

Le vainqueur marque **2, x points** ; x est égal au nombre de trous restant quand la partie se termine. **X = 0** si la partie s'est terminée au 18 trou, **1** si elle s'est terminée au trou 17, **2** au trou 16 et ainsi de suite... et **8** si elle a fini au trou 10.

**Exemple : le vainqueur au trou 15 marquera 2,3 points.**

***C'est très important pour le calcul final et pour éviter les Play-off.***

# CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY 2018

## Poules : 16<sup>èmes</sup> de Finale

POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
CHANALET	ANNECY	BRESSE	ALBON
CHARMEIL	CHAMONIX*	CLOU	BEAUJOLAIS
CORRENCON*	DIVONNE	COMMANDERIE	FOREZ
VALENCE	GONVILLE	GOUVERNEUR	SALVAGNY
		MIONNAY	ST ETIENNE
		SORELLE	VERGER

\*Golfs « dits » de montagne

**NB : Aix les Bains et Grenoble Bresson, finalistes de l'édition 2017, sont exemptés.**

## Qualifications au 1/8<sup>ème</sup> de Finale et 1/4 de Finale

- Les 4 meilleurs perdants des 16<sup>èmes</sup> seront repêchés pour le tableau des 1/8<sup>èmes</sup> **BRUT**.
- Les clubs restants non qualifiés pour les 1/8<sup>ème</sup> en BRUT seront directement qualifiés pour les 1/4 de finales en NET.

A l'issue des 1/8<sup>èmes</sup> **BRUT**, les 2 meilleurs perdants seront repêchés pour participer au 1/4 de finale NET.

Le tirage au sort des 1/4 NET sera effectué lors d'une réunion du comité après les 1/8<sup>èmes</sup> de finale.

## ANNEXE

### Pourcentage d'attribution des joueurs par compétitions (exemple)

1° Série			2° Série			Double		
Clubs	Nb	%	Clubs	Nb	%	Clubs	Nb	%
AIX_LES_BAINS	51	9,5%	AIX_LES_BAINS	50	8,7%	AIX_LES_BAINS	113	9,4%
GRENOBLE	40	7,4%	GONVILLE	44	7,7%	GONVILLE	65	5,4%
VALDAINE	31	5,8%	GOVERNEUR	34	5,9%	GRENOBLE	60	5,0%
SALVAGNY	28	5,2%	LYON_VERGER	26	4,5%	GOVERNEUR	57	4,7%
LAC D'ANNECY	27	5,0%	LAC_D'ANNNECY	24	4,2%	LAC_D'ANNECY	55	4,6%
CHARMEIL	25	4,7%	BEAUJOLAIS	23	4,0%	SALVAGNY	55	4,6%
ESERY	25	4,7%	CHARMEIL	22	3,8%	ESERY	48	4,0%
LYON_CHASSIEU	23	4,3%	ESERY	22	3,8%	CHARMEIL	47	3,9%
GOVERNEUR	21	3,9%	SALVAGNY	22	3,8%	LYON_VERGER	47	3,9%
CHAMONIX	20	3,7%	VALENCE_ST_DID.	22	3,8%	VALDAINE	47	3,9%
GONVILLE	19	3,5%	ALBON	20	3,5%	CHAMONIX	46	3,8%
DIVONNE	17	3,2%	CHAMONIX	20	3,5%	LYON_CHASSIEU	42	3,5%
LYON_VILLETTE	17	3,2%	GRENOBLE	19	3,3%	ALBON	36	3,0%
ALBON	14	2,6%	ST_ETIENNE	17	3,0%	BEAUJOLAIS.	34	2,8%
FOREZ	14	2,6%	GIEZ	16	2,8%	VALENCE_ST_DID.	34	2,8%
GIEZ	14	2,6%	SORELLE	15	2,6%	GIEZ	33	2,7%
LYON_VERGER	14	2,6%	VALDAINE	15	2,6%	LYON_VILLETTE	33	2,7%
EVIAN	13	2,4%	COMMANDERIE	14	2,4%	ST_ETIENNE	33	2,7%
MIONNAY	13	2,4%	LYON_CHASSIEU	14	2,4%	FOREZ	32	2,6%
ST_ETIENNE	13	2,4%	MONT_D'ARBOIS	14	2,4%	MONT_D'ARBOIS	29	2,4%
CHANALET	12	2,2%	FOREZ	13	2,3%	DIVONNE	28	2,3%
BRESSE	11	2,0%	GETS	13	2,3%	MIONNAY	28	2,3%
MONT D'ARBOIS	11	2,0%	LYON_VILLETTE	13	2,3%	CLOU	25	2,1%
VALENCE_ST_DID.	11	2,0%	ST_CLAIR	12	2,1%	SORELLE	24	2,0%
CLOU	10	1,9%	CLOU	11	1,9%	COMMANDERIE	23	1,9%
BEAUJOLAIS	9	1,7%	DIVONNE	11	1,9%	BRESSE	21	1,7%
SORELLE	9	1,7%	MIONNAY	11	1,9%	EVIAN	21	1,7%
COMMANDERIE	6	1,1%	BRESSE	10	1,7%	ST_CLAIR	19	1,6%
CORRENCON	5	0,9%	ARCS	8	1,4%	GETS	17	1,4%
ETANGS	5	1,0%	CORRENCON	6	1,0%	CHANALET	16	1,3%
ARCS	3	0,6%	EVIAN	6	1,0%	ETANGS	15	1,2%
GETS	3	0,6%	ETANGS	5	0,9%	ARCS	14	1,2%
ST_CLAIR	3	0,6%	CHANALET	3	0,5%	CORRENCON	11	0,9%
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>100,0%</b>		<b>575</b>	<b>100,0%</b>		<b>1208</b>	<b>100,0%</b>

Ces données sont réactualisées chaque saison et fournies à la demande en cas de surnombre.



## EXEMPLE de CALCUL

### Répartition des joueurs par Club

Club					Double	
		Nombre d'Equipes Maxi		60	Equipes	
	Clubs	Effectifs	%	inscr.	Retenues	Refusées
1	AIX LES BAINS	113	9,4%	11	7	4
2	GONVILLE	65	5,4%	5	4	1
3	GRENOBLE	60	5,0%	6	4	2
4	GOVERNEUR	57	4,7%	6	4	2
5	LAC_D'ANNECY	55	4,6%	5	4	1
6	SALVAGNY	55	4,6%	4	4	0
7	ESERY	48	4,0%	4	3	1
8	CHARMEIL	47	3,9%	3	3	0
9	LYON_VERGER	47	3,9%	5	3	2
10	VALDAINE	47	3,9%	2	2	0
11	CHAMONIX	46	3,8%	3	3	0
12	LYON_CHASSIEU	42	3,5%	3	1	0
13	ALBON	36	3,0%		0	0
14	BEAUJOLAIS.	34	2,8%		0	0
15	VALENCE_ST_DID.	34	2,8%	4	2	2
16	GIEZ	33	2,7%	3	2	1
17	LYON_VILLETTE	33	2,7%	3	2	1
18	ST_ETIENNE	33	2,7%	3	2	1
19	FOREZ	32	2,6%	2	2	0
20	MONT_D'ARBOIS	29	2,4%		0	0
21	DIVONNE	28	2,3%		0	0
22	MIONNAY	28	2,3%	1	1	0
23	CLOU	25	2,1%		0	0
24	SORELLE	24	2,0%	1	1	0
25	COMMANDERIE	23	1,9%	2	1	1
26	BRESSE	21	1,7%		0	0
27	EVIAN	21	1,7%		0	1
28	ST_CLAIR	19	1,6%	1	1	0
29	GETS	17	1,4%		0	0
30	CHANALET	16	1,3%	2	1	1
31	ETANGS	15	1,2%		0	0
32	ARCS	14	1,2%	2	1	1
33	CORRENCON	11	0,9%	1	1	0
		<b>1208</b>	<b>100,0%</b>	<b>82</b>	<b>60</b>	<b>22</b>

Nombre de Clubs 23